



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

----

74240

---

2025.16

**Marché de  
travaux mise en  
accessibilité ERP  
2023045  
relance des lots  
4-7-10-17**

### L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 3 MARS

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33**

**Date de convocation du Conseil municipal : 25 février 2025**

**Etaient présents :** Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND, VINCENT, CROISIER, PASSAQUAY, ANCHISI, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, KAMANDA, A. PIGNY, R. PIGNY, FOURNIER, CORNEC, CHARPENTIER-LOMBARD, MULLER, LE PRIOL, DEGUIN, RUIZ, MAGDELAINE, GHERSIN, ABDALLAH, PRADAS

**Etaient absents représentés :** Procuration de Patrice CURTIL à Antoine BLOUIN, de Nelly CHAPPEL à Marie CROISIER, de Charlotte BARBOTIN à Béatrice CHARPENTIER-LOMBARD, de Daniel FAVARIO à Roger PIGNY

**Etaient absents excusés :** Mesdames et Messieurs Josiane PIERRE, Guy PATRIS, Catherine SIMULA, Denis JUGET, Florence CLERICI, Anne FAVRELLE

**Secrétaire de séance :** Françoise MAGDELAINE

En vue de la passation des marchés de travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public, une première consultation a été engagée le 4 avril 2024 selon une procédure adaptée.

#### Liste des sites concernés :

- Ecole maternelle des Bossonnets
- Groupe scolaire des Voïrons
- Groupe scolaire du Châtelet
- Mairie
- Espace Louis Simon
- Eglise
- Pavillon Stéphane Hessel
- Police Municipale.

L'opération globale est décomposée en 18 lots comme suit :

Lots	Désignation
1	DEMOLITION -- GROS OEUVRE – TERRASSEMENTS -- VRD
2	CHARPENTE - OUVERTURE - ZINGUERIE
3	ETANCHEITE
4	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS
5	PEINTURE EXTERIEURES - ENDUIT DE FACADES
6	DOUBLAGES - CLOISONS - FAUX PLAFONDS
7	MENUISERIE BOIS INTERIEURE
8	CHAPE - CARRELAGE - FAIENCE

Lots	Désignation
9	SOLS SOUPLES
10	METALLERIE
11	PEINTURE INTERIEURE
12	CHAUFFAGE -- PLOMBERIE – SANITAIRE
13	ELECTRICITE
14	VENTILATION
15	REVETEMENT DE SOL PERMEABLE
16	ASCENSEUR
17	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINUM
18	DESAMIANTAGE

A l'issue d'une première analyse des offres, et par **délibération n°2024.58**, les lots **n°01, 02, 03, 05, 06, 08, 09, 11 et 18** ont été attribués.

Les lots **12 à 16** ont été déclarés infructueux, pour absence d'offre. Tous ont fait l'objet d'une nouvelle consultation sans publicité ni mise en concurrence préalables comme l'autorise l'article R.2122-2 du Code de la commande publique.

**Les lots n°12 à 14 ont été attribués comme suit**

LOT	Désignation du lot	Entreprise	Montant HT
12	CHAUFFAGE -- PLOMBERIE – SANITAIRE	DETEC SARL (74460 MARNAZ)	160 000,00€
13	ELECTRICITE	SDEL Savoie Léman	82 500,00€
14	VENTILATION	DETEC SARL (74460 MARNAZ)	15 570,00€

La consultation pour **les lots n°15 et 16** n'est pas encore achevée, l'attribution devant intervenir prochainement.

**Les autres lots, à savoir n°4-7-10 et 17,** ont été déclarés sans suite et relancés le **04/09/2024** selon une procédure adaptée.

Dans le cadre de cette relance, lesdits lots sont de nouveau analysés.  
La date limite de réception des offres avait été fixée au **25/09/2024 à 12h00**.

A cette date, ont été reçues **8 offres** dans les délais : 2 offres pour chacun des lots.

L'analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre de l'opération.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
<b>1-Valeur technique</b>	<b>60.0</b>
1.1- <i>Qualité des moyens humains et matériels</i>	15.0
1.2- <i>Méthodologie et modalités d'intervention</i>	15.0
1.3- <i>Gestion de la sécurité, de la propreté et des nuisances sur le chantier</i>	15.0
1.4- <i>Qualité et caractéristiques des produits, matériaux</i>	15.0
<b>2-Prix des prestations selon la DPGF</b>	<b>40.0</b>

L'analyse des offres révèle des montants d'offres à nouveau trop élevés et invitent à une redéfinition du besoin. Une déclaration sans suite s'avère donc nécessaire afin de permettre la relance d'une consultation. Le lot n°17 est quant à lui supprimé en raison d'une disparition partielle du besoin. Le besoin restant sera intégré dans le lot n°10, ce qui implique également une déclaration sans suite.

Afin de ne pas retarder l'attribution des lots n°4-7 et 10, il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Maire par anticipation à conclure les marchés publics correspondants dans la limite d'un montant prévisionnel de crédits, conformément à l'article L.2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Vu** l'article L.2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

**Vu** l'article R.2122-2 du Code de la commande publique,

**Vu** la délibération n° Del2024-58 en date du 8 juillet 2024,

**Considérant** l'analyse des offres et des besoins,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**après avoir délibéré par 26 voix pour** (Mmes et MM. BLOUIN, BOSLAND, VINCENT, CROISIER, PASSAQUAY, ANCHISI, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, KAMANDA, CURTIL, A. PIGNY, R. PIGNY, FOURNIER, CORNEC, CHARPENTIER-LOMBARD, CHAPPEL, MULLER, BARBOTIN, LE PRIOL, DEGUIN, RUIZ, MAGDELAINE, GHERSIN, ABDALLAH, PRADAS)

**Article 1 :** **PREND ACTE** de l'attribution des lots ci-après :

- lot n°12 Chauffage plomberie sanitaire – attributaire : DETEC SARL – montant : 160 000 € HT
- lot n°13 Electricité – attributaire : SDEL Savoie Léman – montant : 82 500 € HT
- lot n°14 Ventilation : DETEC SARL – montant : 15 570 € HT

**Article 2 :** **EMET UN AVIS FAVORABLE** en faveur d'une déclaration sans suite des lots n°4, 7 et 10 pour modification du besoin, et de relance d'une consultation dans les formes imposées par le Code de la commande publique.

**Article 3 :** **EMET UN AVIS FAVORABLE** en faveur d'une déclaration sans suite du lot n°17 en raison de la suppression du besoin.

**Article 4 :** **DIT** que les crédits nécessaires, pour les lots restant à attribuer, seront inscrits au prochain budget.

**Article 5 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des lots n°4, 7, 10, 15 et 16 dans les conditions ci-après :

- lot n°4 : dans la limite d'un montant prévisionnel de 67 000 € HT
- lot n°7 : dans la limite d'un montant prévisionnel de 174 000 € HT

- lot n°10 : dans la limite d'un montant prévisionnel de 66 000 € HT
- lot n°15 : dans la limite d'un montant prévisionnel de 95 000 € HT
- lot n°16 : dans la limite d'un montant prévisionnel de 7 500 € HT

**Article 6 :** La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex – Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT et DELIBERE EN MAIRIE**, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Antoine BLOUIN



La Secrétaire de séance,

Françoise MAGDELAINE

Délibération devenue  
exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-  
préfecture le :

06/03/25

- de sa mise en ligne le :

06/03/25